



à Montreuil, le 16 février 2022

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

**Objet** : participation de la FNEC FP-FO à l'instance partenariale sur la gestion de la crise

Monsieur le Ministre,

A l'heure où la loi dite de « transformation de la Fonction publique » remet en cause les prérogatives des instances paritaires, supprime les CHSCT et affaiblit le droit des personnels à être représentés par leurs organisations syndicales, Monsieur le Premier Ministre a mis en place, suite à la grève massive et historique du 13 janvier, une « instance partenariale nationale de concertation » sur la question de la gestion de la crise sanitaire en milieu scolaire.

Cette pseudo-instance, que les personnels grévistes n'ont jamais demandée, ne répond pas à leurs revendications.

En effet, lors des deux premières réunions, la FNEC FP-FO a porté les exigences des personnels :

- L'abandon des protocoles inapplicables
- La création de tous les postes nécessaires
- L'arrêt des fermetures de classe et l'ouverture de toutes les classes et tous les postes nécessaires
- L'appel à toutes les listes complémentaires aux concours et le réabondement de celles-ci à hauteur des moyens et la titularisation des contractuels qui le souhaitent
- La réintégration de tous les personnels suspendus
- L'augmentation des salaires de tous
- La création d'un vrai statut pour les AESH et les AED
- Le retour à des épreuves du baccalauréat anonymes, terminales et nationales

Vos représentants ont refusé de répondre à nos questions, considérées « hors-sujet ». L'objectif de cette nouvelle « instance » apparaît donc pour ce qu'il est : une volonté de faire entériner par les organisations syndicales les décisions déjà prises par le gouvernement avec ses « autorités scientifiques ».

Or, le nouveau protocole présenté le 11 février, s'il s'avère moins contraignant, ne s'accompagne pas des mesures d'urgence indispensables pour faire face à la situation.

... / ...

Après la vague épidémique, qui peut croire que tous les problèmes posés lors de la crise sanitaire seraient résolus ?

Pas plus qu'elle n'acceptait que les élèves soient renvoyés chez eux dans le plus grand chaos, la FNEC FP-FO n'accepte qu'ils ne s'entassent au fond des classes.

Tous les enseignants absents doivent être remplacés par des personnels sous statut.

L'annonce du recrutement des candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires est certes un signal positif mais cela reste une goutte d'eau. La question du réajustement des listes complémentaires dans tous les concours reste donc posée.

Concernant la préparation de la prochaine rentrée, la baisse démographique ne saurait justifier les nombreuses suppressions de postes et de classes présentées dans les comités techniques. Par ailleurs, avec le retardement du concours à Bac+5, seuls ceux qui auront échoué au concours l'an dernier seront en mesure de candidater. Ce faible vivier de candidats prépare un recrutement encore plus faible.

Si l'on ne veut pas d'une rentrée 2022 qui vire à la catastrophe, il est urgent d'ouvrir une discussion sur la réforme des concours, pour l'arrêt de la masterisation et le retour à un recrutement à Bac+3.

Dans la continuité de la grève du 13 janvier, les mobilisations se multiplient, souvent dans l'unité des organisations syndicales avec les parents d'élèves, pour revendiquer l'annulation des suppressions de postes et des classes prévues pour la rentrée prochaine, la création de postes pérennes et le recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels, enseignants, CPE, AESH, AED, infirmières, médecins scolaires, psyen, personnels de direction, personnels administratifs, dans les écoles, les établissements et les services. Les syndicats de la FNEC FP-FO sont à leurs côtés.

Parce que nous ne saurions faire autre chose que ce pour quoi les personnels nous ont mandatés, et parce que nous n'avons pas vocation à servir de caution aux futurs protocoles dits « sanitaires », nous avons décidé de ne plus participer aux réunions de « l'instance partenariale » que vous convoquerez.

Pour autant, nous sommes pour la liberté de négocier. Monsieur le Ministre, nous vous demandons une nouvelle fois de nous recevoir, afin que vous apportiez des réponses aux revendications des personnels.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurés, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.

Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO.

